

Chapitre 2

La « communauté linguistique » : usages et représentations de la langue dans sa diversité

La notion de « communauté linguistique » a été proposée, comme on l'a dit (chap. 1, paragr. II), par W. Labov pour désigner l'ensemble des locuteurs d'une langue partageant des évaluations (plus ou moins implicites) quant aux usages de cette langue. Pour lui, « il serait faux de concevoir la communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs employant les mêmes formes. On la décrit mieux comme étant un groupe qui partage les mêmes normes quant à la langue » (Labov, 1976, p. 228). En fait, et il s'agit là d'un « principe fondamental », « les attitudes sociales envers la langue sont d'une extrême uniformité au sein d'une communauté linguistique » (*ibid.*, p. 338).

Cette position rejoint celle de P. Bourdieu qui parle, lui, de *marché(s) linguistique(s)* (au sein d'une société donnée), comme d'un espace de pratiques linguistiques soumises à évaluations en même temps qu'un espace de rapports de force symboliques, précisément liés à la possession ou à la carence, chez tel ou tel groupe de locuteurs, de la maîtrise des normes d'usages, légitimées par ceux qui, de par leur origine et/ou leur position sociale, imposent une domination sur le marché en question et en tirent profit (dont le profit principal peut être considéré comme le maintien et si possible l'amélioration d'une position sociale et du pouvoir qui lui est attaché).

Dans les deux approches, parfaitement complémentaires, il s'agit bien, sur la base d'un constat de *variation*, de diversification des pratiques et des formes linguistiques, de mesurer toute

l'importance des attitudes, des valeurs, des images qui sont affectées (implicitement et explicitement) à ces pratiques et à ces formes, d'en décrire les fonctionnements et de mesurer leur impact pour la dynamique des situations linguistiques.

I. LA VARIATION COMME FONDEMENT DE L'EXERCICE COMMUNAUTAIRE D'UNE LANGUE

La variation semble bien être le trait constitutif majeur des langues historiques : la diversité est en effet inscrite dans leur usage social. Cette variation, loin d'être une dérive, un phénomène asystématique, est, pour le sociolinguiste (*cf.* chap. 1), l'objet d'une approche susceptible d'en décrire la systématisme.

D'une manière générale, on s'accorde à repérer (au moins) cinq types de variations linguistiques au sein d'une même communauté.

1. L'origine géographique

L'origine géographique (le plus souvent en relation avec l'appartenance soit au milieu urbain soit au milieu rural) est un élément de différenciation sociolinguistique important et sûrement parmi les mieux repérés, souvent matière à cliché. Ainsi, pour ce qui concerne l'aire francophone française, certains mots, certaines prononciations, certaines expressions... permettent d'associer tel locuteur à telle ou telle zone géographique (à tel ou tel mode d'habitat).

• Variation lexicale

Dans *Le français dans tous les sens*, Henriette Walter nous livre par exemple la carte de France du désignant familier d'un acte culinaire élémentaire : « remuer »/« tourner »/« touiller »/« fatiguer »... la salade (Walter, 1998, p. 167). Et dans la France dite « méridionale », le matin on prend son « déjeuner », à midi on « dine » et le soir on « soupe » alors qu'au nord de la Loire », selon l'expression consacrée, les mêmes séquences alimentaires sont désignées par : « petit-déjeuner », « déjeuner », « dîner ».

Ainsi, Gérard Antoine, dans sa préface à l'ouvrage de L. Depecker, *Les Mots des régions de France*, s'amuse-t-il à

interpeller le lecteur en utilisant « une suite de spécimens que recommandent leur pittoresque, leur sonorité, ou les deux à la fois » :

Quel bonheur donc vous est promis, ami lecteur, si vous pouvez singer comme moi la lagremuse et vous laisser amiauler au chant de cette vaste mouvée de vocables. Fan de chicourle ou fan de fibourle, n'essayer point de klouker tout à la galope, jusqu'à vous entrucher le garguillot. Mastéguez plutôt posément, d'un jour sur le suivant, un mâchon de verbes, un petit goustaron de noms, arrosés d'une surrincette d'adjectifs. Pour sûr, vous perdrez granmint de miettes en chemin ; mais tant pis pour les rebratilles et les rafatailles.

G. Antoine, préface à L. Depecker, *Les Mots des régions de France*, Paris, Belin, 1993, p. 6

C'est dire si, au sein même du français hexagonal, la diversification lexicale est la règle, beaucoup plus sensible évidemment à l'oral qu'à l'écrit, à la campagne qu'à la ville : bon nombre des particularismes lexicaux répertoriés appartiennent spécifiquement à la langue parlée et n'ont souvent d'existence scripturale que dans les productions dites « populaires ».

• Variation grammaticale

La morphosyntaxe présente également des différenciations selon l'espace, même si le phénomène est moins bien observable et observé que pour le lexique. Et G. Tuaille, éminent dialectologue, soutient que « le régionalisme grammatical est vivace, parce qu'il n'est pas gratuit, il dit quelque chose que le français ordinaire ne dit pas ». Ainsi, en Lyonnais ou en Mâconnais, on s'obstine à dire : « Le beaujolais j'y aime ! » et non : « Le beaujolais, je l'aime ! » ; en utilisant « la représentation pour un pronom neutre d'un nom masculin ou féminin [qui] rappelle non seulement le concept pur et simple du substantif représenté, mais toute une aura sémantique ». « *Le beaujolais, un vin qui a ce goût, ce fruité, cette fraîcheur, etc., etc., ah oui ! j'aime ça !* » (G. Tuaille, « Régionalismes grammaticaux », *Recherches sur le français parlé*, n° 5, 1983, université de Provence, p. 231-232). Le même auteur a par ailleurs tout à fait raison de considérer avec réserve l'usage du terme « régionalisme » et nous pouvons émettre également plus qu'une réserve à l'égard du terme « régiolecte » (pour un ensemble de traits considérés comme des

régionalismes), pourtant utilisé parfois en sociolinguistique (*ibid.*, p. 228-229) car qu'est-ce que la « région » présupposée : un territoire administratif, une ancienne province, un « pays »... ?

• Variation phonologique/phonétique

La phonologie et la phonétique de la langue sont également soumises à la variation selon le lieu, c'est même souvent *la* variation qui permet de « localiser » un interlocuteur. H. Walter l'a bien montré, en prenant l'exemple de l'opposition traditionnelle en France, concernant la prononciation, entre ceux de nos compatriotes qui *parlent pointu* et ceux qui ont *l'accent du midi* :

Si, dans une boutique de Nice, on entend quelqu'un demander du *lait* ou du *poulet* en prononçant un [e] ouvert, on dira qu'il « parle pointu » parce que les gens de la région sont surpris d'entendre un [e] ouvert là où ils prononceraient un [e] fermé, comme dans les mots *thé* ou *épée*. Si la même scène se produit dans une boutique parisienne et qu'on entende quelqu'un demander du *lait* ou du *poulet* avec un [e] fermé, on dira de celui qui vient de parler qu'il a « l'accent du Midi ». Dans les deux cas, le bon sens populaire aura su relever des différences dans le comportement linguistique des locuteurs et on voit qu'il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste de la linguistique pour se rendre compte qu'il existe des différences entre les productions phoniques des usagers d'une même langue.

H. Walter, *La Phonologie du français*, Paris, PUF, 1977, p. 7.

Un autre exemple intéressant de variation phonétique concerne les deux réalisations du phonème [r] en français : [R] articulation standard et [r] (« roulé »), articulation (en déclin semble-t-il) considérée comme liée à une appartenance au milieu rural (ou/et une origine rurale).

On peut parler ainsi de variation *dialectale* à propos de la diversité géographique des usages d'une langue, même si la notion de « dialecte », y compris dans le discours des linguistes, n'est pas univoque, car elle peut désigner non pas l'hétérogénéité synchronique sur un espace donné d'une même langue historique, comme c'est le cas ici, mais les survivances d'un dialecte médiéval d'oïl qui a pu avoir une forte autonomie structurale, et qu'on tend du reste aujourd'hui à qualifier de « langue », comme le gallo ou le picard par exemple.

2. L'origine sociale, l'appartenance à un milieu socio-culturel

Si l'on parle de variation *dialectale*, on peut parler également de variation *sociolectale* (et donc de *sociolecte*) lorsque c'est l'origine sociale, l'appartenance à tel milieu socioculturel qui est en cause. La désignation « français populaire » est bien la reconnaissance (parfois discutable du reste) d'un usage particulier de la langue, de formes spécifiques non conformes au « bien parler ». Il en va ainsi, par exemple, dans la langue française, d'un phénomène morpho-syntaxique souvent cité : le « décumul du relatif » (*cf.* Guiraud, 1965-1973, p. 46-50 ; *cf.* également H. Frei, *La Grammaire des fautes*, Bellegarde, SAAGF, 1929).

Car le *français populaire* ne souscrit pas au système complexe du relatif en français normé, d'origine savante, qui comporte toute une série de morphèmes (dont, où, lequel, auquel, duquel...) qui ont pour caractéristique le cumul de deux fonctionnements grammaticaux : outil de subordination (introduisant une proposition relative) et pronom (donc substitut), comme dans la phrase : « Voilà la personne dont je t'ai parlé ». À cette construction, le français populaire (taxé pour cela de « fautif ») préfère une construction à deux éléments correspondant aux deux fonctionnements grammaticaux distincts : « C'est la personne que je t'ai parlé d'elle ». Si bien que le morphème « que » devient omniprésent, en français populaire, dans les phrases avec relative. On aura un même décumul avec « où » ; par exemple : « C'est une ville où il fait bon vivre » deviendra : « C'est une ville-qu'il fait bon y vivre ».

3. L'âge

L'âge, c'est-à-dire l'appartenance à une certaine génération d'usagers de la langue, est également un facteur de diversification. En fait, on pourrait dire qu'au sein d'une communauté linguistique, à un moment donné de son histoire, coexistent plusieurs synchronies, dont les diverses générations sont porteuses. C'est pourquoi, si l'opposition *synchronie/diachronie* est recevable d'un point de vue de la méthodologie de l'analyse linguistique (*cf.* chap. 1), elle n'est qu'une vue de l'esprit dans la réalité du fonctionnement de la langue. Ainsi, actuellement, ce qu'on appelle « français des jeunes » ou encore « parler jeune » et de

plus en plus « langue des cités » (appellation par laquelle on veut désigner sûrement une version plus marquée socialement de la langue des jeunes générations) est un bon exemple de variation générationnelle, à la pointe du français « avancé ». Cette variation a suscité beaucoup d'intérêt et même une sorte de fascination durant les quinze dernières années comme en témoignent les ouvrages, articles et dossiers qui lui ont été consacrés, en particulier par les médias (cf. par exemple *Langue française*, n° 114, 1997).

• L'exemple du « français des jeunes »

Si l'on peut repérer des caractéristiques phonétiques (prosodiques en particulier) et grammaticales de cette parlure argotique générationnelle, on s'est essentiellement intéressé à sa composante lexicale. On peut considérer, avec J.-P. Goudaillier (1998), qu'elle est constituée d'un ensemble de traits, qui sont autant de procédés néologiques traditionnels, mais dont l'abondance, la sélection et les domaines concernés sont tout à fait caractéristiques. Il en va ainsi, par exemple de la *troncation* (un type d'abréviation qui, à la différence de la *siglaison*, née dans l'écrit, opère dans la langue parlée). Si le français des jeunes utilise de nombreuses apocopes (« dég » pour « dégueulasse »), il affectionne tout particulièrement l'aphérèse, moins répandue dans le français courant (« leur » pour « contrôleur », « zic » pour « musique »). Il en va de même pour les procédés d'origine argotique, comme la verlanisation (parler *verlan* : parler à l'envers) devenue la pratique néologique la plus visible (et la plus emblématique) de la variété en question, dont nombre de formes sont du reste entrées dans la langue usuelle : « meuf » (pour « femme »), « keum » (pour « mec »), « reum » (pour « mère »), etc., mais dont on sait que, pour leur conserver un fonctionnement codé, connu des seuls affranchis, elles sont reverlanisées (exemple : « beur », verlan d'« arabe », devenu « reubeu » ; « meuf » devenu « feumeu » ; etc.).

On observe par ailleurs une prédilection pour certaines suffixations (d'origine argotique souvent) : en « -av(e) » (« chourave » : voler), en « -os » (« musicos » pour musiciens, ou micux « zicos ») et des créations métaphoriques qui, pour certaines, ne manquent pas de piquant : « airbags » pour « seins », ou « cagoule » pour « préservatif »... L'emprunt est

abondant dans ce français à forte vocation identitaire mais très métissé : emprunt à l'anglo-américain bien entendu, mais aussi à d'autres langues en usage plus ou moins important dans les « cités » : créole, occitan, gitan, langues africaines... , sans oublier le vieil argot français.

Une observation attentive montre d'ailleurs que ce « français des jeunes » est de plus en plus perméable aux formes en usage abondant dans les banlieues. M. Sourdot, confrontant deux enquêtes réalisées en milieu étudiant, l'une dans les années quatre-vingt, l'autre dans les années quatre-vingt-dix parvient à la conclusion que « tout se passe comme si la langue de ces jeunes [les étudiants parisiens] prenait en compte une certaine part d'angoisse quotidienne, comme si [les] néologismes à forte connotation argotique étaient le reflet de leurs difficultés sociales et d'une certaine violence » (M. Sourdot, « La dynamique du français des jeunes : sept ans de mouvement à travers deux enquêtes (1987-1994) », *Langue française*, n° 114, 1997, p. 80).

Et H. Walter souligne une sorte de nouveauté dans l'histoire de la langue :

De tout temps, les jeunes ont eu une façon de parler un peu différente de celle de leurs aînés, mais, en prenant de l'âge, ils se conformaient plus tard à l'usage établi. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est que l'adaptation se fait en sens inverse, et que la génération la plus âgée, avec plus ou moins de réticences, adopte une partie du vocabulaire des jeunes.

H. Walter, *Le Français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 293.

4. Les circonstances de l'acte de communication

Un autre facteur, tout aussi important que les précédents, à prendre en compte dans l'analyse de la diversité des usages au sein d'une communauté linguistique, est la *situation de parole/d'écriture*, les circonstances de l'acte de communication (écrite/orale) : lieu, moment, objectifs communicatifs, statuts/positions des interlocuteurs... Les échanges au sein de la communauté, plus ou moins fortement ritualisés, présentent des variétés d'usages linguistiques que le français usuel appelle « registres ».

E. Coseriu parle de *différences diaphasiques*, en empruntant les exemples essentiellement au lexique (E. Coseriu, « Structure lexicale et enseignement du vocabulaire », *Les Théories linguistiques et leurs applications*, AIDELA, 1967). Ainsi « mort » et « décédé » ou « habiter » et « être domicilié » relèvent, les uns d'un « langage usuel », les autres d'un « langage administratif ». De même, si « conjoint(e) » relève d'une pratique administrative de la langue (de type *formulaire*), « femme » relève d'une langue usuelle et si « spleen » appartient plutôt à un langage poétique, « bourdon » est nettement familier. Le lexique n'est cependant pas le seul secteur de la langue concerné par ce type de variation.

Il n'est pas douteux que selon qu'on inscrive son propos dans le domaine du scriptural ou qu'on l'inscrive dans le domaine de l'oral, on n'aura pas recours exactement aux mêmes formes linguistiques. L'écrit, en effet, relève d'une manière générale du « style surveillé » (Labov, 1976) : en sont exclues certaines façons de parler, qui ne sont recevables précisément que dans la langue parlée.

Prenons l'exemple de la négation simple en français contemporain. On sait que deux variantes sont en concurrence : la structure *ne... pas* (exemple : « je ne sais pas ») et la structure \emptyset ... *pas* (exemple : « je sais pas »).

Il est évident que, si à l'oral, la concurrence se fait en général sur une base plutôt générationnelle, et même si d'autres facteurs peuvent être en cause (F. Gadet, *Le Français ordinaire*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 127-133), à l'écrit, le recours à *ne... pas* est fortement prévisible pour l'ensemble des usagers (scolarisés en français) et il en sera de même dans un oral très surveillé et d'origine scripturale : le cours magistral.

Autre exemple : les temps de la narration en français. E. Benveniste a bien montré que le passé simple, temps de « l'énonciation historique », était exclu du récit oral (assumé par un « je »), qui avait par contre recours au passé composé (É. Benveniste, « Les relations de temps dans le verbe français », *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966). Tout manquement à cette distribution (PS – il - écrit/PC – je - oral), sauf peut-être pour ce qui concerne l'écrit narratif de presse qui a ses propres repères (et où PS et PC peuvent être considérés

d'une manière générale comme *variantes libres*), sera sujet à interrogation quant à la visée du narrateur : comme on l'a vu plus haut (chapitre 1, paragraphe 2, p. 12-14), le souvenir de synchronies, antérieures à celle où nous sommes, peut encore jouer en faveur d'un enrichissement du récit et permettre ainsi, en employant par exemple (comme cela était possible en français classique et moderne) conjointement le PS et le PC, une mise en scène narrative complexe, susceptible de produire certains effets de sens (cf. par exemple H. Boyer, *L'Écrit comme enjeu*, Paris, Didier-CREDIF, 1988).

5. Le sexe

Enfin, au sein de la communauté, le sexe est une *variable* qui a focalisé l'attention d'un certain nombre de sociolinguistes, à commencer par W. Labov lui-même, comme l'a montré P. Singy dans un ouvrage collectif *Les Femmes et la langue* (sous la dir. de P. Singy, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1998).

• Les positions de Labov

Lors de sa célèbre enquête à New York (cf. chap. 1, paragr. 2), Labov a observé que les femmes, « plus sensibles [que les hommes] aux modèles de prestige », « utilisent moins de formes linguistiques stigmatisées (considérées comme fautives), en *discours surveillé* » (Singy, 1998, présentation, p. 12, c'est nous qui soulignons). Et pourtant, les femmes sont parfois en avance d'une génération quant au changement linguistique ! Ainsi, citant un certain nombre d'enquêtes, Labov (1992) énumère des changements linguistiques en cours dont l'initiative reviendrait aux femmes :

L'affaiblissement des affriquées en Argentine [...], la fusion des voyelles hautes devant « i » au Texas [...], l'avancement du noyau de « aw » au Canada [...], les changements en chaîne des sept voyelles brèves dans les grandes villes du Nord des États-Unis [...], la postériorisation des voyelles longues en Californie et dans l'ouest des États-Unis, le recul du « e » bref à Norwich [...], ainsi que les nombreux changements vocaliques à New York et à Philadelphie dont j'ai traité moi-même.

En fait, Labov constate une sorte de paradoxe quant au comportement linguistique des femmes qui « emploient les formes les plus neuves dans leur discours familier, mais se corrigent pour passer à l'autre extrême dès qu'elles passent au discours surveillé » (Labov, 1976, p. 403).

Et compte tenu du rôle des femmes auprès des enfants, il n'est pas étonnant qu'elles exercent une domination sur les changements linguistiques, phonétiques en particulier :

Sans exception autant que je sache, les femmes constituent la première source d'acquisition de la langue au cours des deux premières années d'un enfant, partout dans le monde. Les cas exceptionnels où les hommes assument ce rôle ne sont jusqu'à présent dominants dans aucune société. Tout changement linguistique induit par les femmes sera donc accéléré, puisque l'enfant, quel que soit son sexe, recueillera de sa mère des formes relativement avancées.

Ibid., p. 22.

Cependant, dans un article récent, Labov revient sur « l'interprétation du conformisme linguistique des femmes » et de leur « insécurité linguistique » (*cf.* ce même chapitre, paragr. II) :

Il est [...] possible d'interpréter le conformisme linguistique des femmes comme étant le reflet de leur plus grande responsabilité dans l'ascension sociale de leurs enfants — ou du moins dans la préparation des ressources symboliques nécessaires à cette ascension.

Labov, 1998, p. 32.

Bref, si le paradoxe est loin d'être totalement réduit, il reste que le maître n'a pas manqué d'insister sur un particularisme féminin de nature sociolinguistique, ouvrant ainsi la voie à d'autres enquêtes, à d'autres interprétations.

• Autres points de vue

Il en va ainsi de toute une série de travaux réalisés par des linguistes anglo-saxonnes (R. Lakoff, R. Fishman, D. Malz et R. Borker), depuis des « positions féministes » (Singy, 1998), qui questionnent l'analyse labovienne et avancent d'autres hypothèses concernant l'asymétrie homme/femme face à la langue. Pour R. Lakoff, par exemple, une « socialisation des rôles sexuels orientée, dès la prime enfance, de sorte à placer les femmes en situation de subordination » expliquerait une « insécurité

psychologique » à la base d'un particularisme prosodique (des femmes aux États-Unis) : le recours à une intonation ascendante pour une réponse affirmative (R. Lakoff, *Language and Woman's Place*, New York, Harper and Row, 1975, cité par Singy, 1998, p. 14).

Le débat concernant le sexe comme élément à prendre en compte dans la variation sociolinguistique (et dans le traitement de l'*insécurité linguistique* dont il sera question dans la deuxième partie du chapitre) est loin d'être clos.

D'autres observations, de natures théorique et méthodologique quelque peu différentes, ont pu faire état de certaines particularités, comme par exemple l'utilisation, plus fréquente chez les femmes que chez les hommes des diminutifs (en domaine hispanophone), ou encore, plus étonnant, comme dans telle langue amérindienne (le « chiquito » de Bolivie), l'existence de deux paradigmes lexicaux distincts chez l'homme et chez la femme pour exprimer les relations de parenté (père, mère, frère...) (C. Silva-Corvalán, *Sociolingüística. Teoría y análisis*, Madrid, Alhambra Editorial, 1989, p. 69).

La langue est donc bien un diasystème, qui manifeste un ensemble de variations dans ses usages et dont l'approche sociolinguistique permet de décrire la structuration, en relation avec les représentations partagées (normes, valeurs...) par la communauté linguistique.

II. LE « MARCHÉ LINGUISTIQUE » AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ ET SES REPRÉSENTATIONS

On se souvient (*cf.* chap. 1 paragr. II et début chap. 2) que pour Labov, « la communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage, que par une participation conjointe à un ensemble de normes » (Labov, 1976, p. 187). Et qu'il considère comme « principe fondamental » le fait que « les attitudes sociales envers la langue sont d'une extrême uniformité au sein d'une communauté linguistique » (*ibid.*, p. 338) (ce qui signifie que la communauté linguistique peut très bien ne pas coïncider avec l'ensemble des usagers ayant une même langue en partage : c'est le cas, par exemple, pour la Francophonie).

Il est donc important pour le sociolinguistique de mettre en évidence ce que Labov appelle les *réactions subjectives régulières* (et inconscientes le plus souvent) aux usages de la langue, c'est-à-dire les normes en vigueur au sein de la communauté à un moment donné, les valeurs attribuées à telle ou telle variation, les images (plus ou moins stéréotypées) qu'alimente tel ou tel usage. Bref, tout un imaginaire collectif qui investit l'activité linguistique, composé de *représentations* partagées par l'ensemble des membres de la communauté ou par un (ou plusieurs) groupe(s) d'usagers. C'est cette interaction régulatrice entre pratiques, comportements et représentations, à teneur normative qui fonde non seulement le *marché linguistique dominant* mais aussi les autres *marchés linguistiques périphériques* où l'on peut observer, comme sur tous les marchés, des coûts et des gains, des handicaps et des plus-values.

1. Les marchés linguistiques

Pour P. Bourdieu, les échanges linguistiques en communauté relèvent d'une économie spécifique, économie qui donne lieu à un « marché » dominant dont les « prix » sont fixés (tacitement, bien entendu) par ceux qui possèdent le « capital » culturel et linguistique requis pour imposer leur domination et en obtenir des « profits » (Bourdieu, 1982, p. 59-95). Le marché linguistique *officiel* est donc le lieu d'un rapport de forces où ceux qui détiennent la *compétence légitime*, donc reconnue, font la loi. Ce qui n'exclut pas l'existence au sein de la même communauté d'autres marchés linguistiques, en marge du marché officiel, à sa périphérie, où les « valeurs », les règles du jeu sont autres (et parfois même inversées).

Ainsi, il faut convenir qu'au sein de la communauté linguistique :

[...] nul ne peut ignorer complètement la loi linguistique ou culturelle et toutes les fois qu'ils entrent dans un échange avec des détenteurs de la compétence légitime et surtout lorsqu'ils se trouvent placés en situation officielle, les dominés sont condamnés à une reconnaissance pratique, corporelle, des lois de formation des prix les plus défavorables à leurs productions linguistiques qui les condamne à un effort plus ou moins désespéré vers la correction ou au *silence*. Il reste qu'on peut classer les marchés auxquels ils sont affrontés selon leur degré d'autonomie, depuis les plus complètement soumis aux normes dominantes (comme ceux qui s'instaurent

dans les relations avec la justice, la médecine, ou l'école) jusqu'aux plus complètement affranchis de ces lois (comme ceux qui se constituent dans les prisons ou les bandes de jeunes). L'affirmation d'une contre-légitimité linguistique et, du même coup, la production de discours fondée sur l'ignorance plus ou moins délibérée des conventions et des convenances caractéristiques des marchés dominants ne sont plus possibles que dans les limites des *marchés francs*, régis par des lois de formation de prix qui leur sont propres, c'est-à-dire dans des espaces propres aux classes dominées, repaires ou refuges, des exclus dont les dominants sont de faits exclus, au moins symboliquement, et pour les détenteurs attirés de la compétence sociale et linguistique qui est reconnue sur ces marchés. L'argot du « milieu » en tant que transgression réelle des principes fondamentaux de la légitimité culturelle, constitue une affirmation conséquente d'une identité sociale et culturelle non seulement différente mais opposée, et la vision du monde qui s'y exprime représente la *limite* vers laquelle tendent les membres (masculins) des classes dominées dans les échanges linguistiques *internes à la classe* et, plus spécialement, dans les plus contrôlés et soutenus de ces échanges, comme ceux du café, qui sont complètement dominés par les valeurs de force et virilité, un des seuls principes de résistance efficace, avec la politique, contre les manières dominantes de parler et d'agir.

Bourdieu, 1983, p. 102-103.

Selon P. Bourdieu, ce sont les hommes (et chez les hommes, les plus jeunes et les moins intégrés) qui refusent avec le plus de force d'adopter les façons de parler *légitimes* et, à l'opposé, comme du reste l'avait souligné Labov (*cf.* paragr. I), ce sont les femmes (et chez les femmes, les plus jeunes et les plus scolarisées) qui s'affirment comme les plus aptes à participer au marché dominant.

• L'exemple de la « langue des cités »

Un exemple du bien-fondé de cette analyse nous est donné avec la « langue des cités » dont il a été question précédemment (*cf.* paragr. I). On sait que ce français quelque peu malmené du point de vue des normes dominantes (qu'on peut qualifier de *parlure argotique* ou même de *vernaculaire*) a au moins trois fonctions majeures :

- une fonction *ludique* (la verlanisation relève bien d'un jeu avec les mots, de même que les redoublements de mots abrégés : « leurleur » pour « contrôleur ») ;
- une fonction *cryptique* (on crée partiellement un code auquel les adultes, ou même les autres jeunes d'autres cités n'auront pas accès), mais aussi et peut-être surtout une fonction *identitaire* : le groupe se distingue des autres groupes par son langage, il revendique ainsi une identité collective (C. Bachmann et L. Basier, « Le verlan : argot d'école ou langue des keums ? », *Mots*, n° 8, 1984) ;
- et il y a bien, dans la pratique sociolinguistique des jeunes des banlieues (telle que plusieurs enquêtes nous la décrivent), constitution de *marchés francs*. Des marchés francs qui sont, semble-t-il, autant de réponses à l'échec scolaire, à la « fracture sociale », en bref à l'exclusion et sont bien, au travers de la transgression systématique des normes linguistiques dominantes, « l'affirmation d'une contre-légitimité linguistique » dont parle Bourdieu (1983).

Cependant, « très majoritairement, les jeunes [des cités] considèrent que leur parler est avant tout une caractéristique masculine » : les filles manifestent une retenue à l'égard de certains termes du vernaculaire (B. Seux, « Une parlure argotique de collégiens », *Langue française*, n° 114, juin 1997, p. 86). Cette observation rejoint celle de V. Méla (dans « Le verlan ou le langage du miroir », *Langages*, n° 101, 1991) qui, lors de ses enquêtes, note que les filles (« beurettes » pour la plupart) sont réticentes à l'égard du verlan, qu'elles parlent pourtant avec leurs compagnons de bande, considérant qu'il s'agit avant tout d'un parler de garçons. Elles déclarent que « c'est vulgaire » et qu'elles « font mauvaise impression auprès des gens qu'[elles connaissent] pas bien » ; elles « craignent [...] que la pratique du verlan n'ait des effets négatifs sur leur pratique du français » (*ibid.*, p. 91).

• Marché officiel et marchés francs

Ainsi, le marché linguistique n'est jamais totalement unifié, en particulier dans un pays comme la France où, pourtant, une idéologie plurisécularaire, l'*unilinguisme* (dont il sera plus largement question au paragr. 3), règne sans partage au sein de l'État-nation et sur l'emploi de son unique « langue nationale »

(Boyer, 2000). Cela n'a rien de surprenant à la vérité : l'*hétérogénéité* est constitutive de l'exercice normal et de la pérennité des langues historiques, comme W. Labov et d'autres linguistes avec lui, ont pu l'observer. C'est ce qui explique l'usage du pluriel (marchés linguistiques) : on a constaté en effet que, malgré l'existence d'un marché officiel (l'école, la justice, certains médias, etc.) largement hégémonique dans notre communauté, il existe des marchés périphériques, *francs* (comme les argots traditionnels ou la « langue des cités » dont il a été question), où l'insoumission, la transgression des normes sont la règle et où la virtuosité en la matière est même pourvoyeuse de profit (cf. par exemple la compétence de verlanisation chez les jeunes de banlieue ou la capacité à inventer de nouvelles procédures argotiques, par exemple le fameux « veul » qui a été présenté comme une sorte de dépassement du verlan).

Mais le comportement dissident n'est pas la réponse la plus fréquente à la domination qu'ont à subir les usagers qui ne possèdent pas (ou pas tout à fait) la compétence linguistique légitime. Il convient de rappeler en effet que ceux et celles qui, au sein de la communauté, ne possèdent pas cette compétence sont, lorsqu'ils doivent se situer sur le marché officiel, à proprement parler des handicapés : comme l'a souligné P. Bourdieu, à plusieurs reprises, « ils sont voués au silence ou au discours détraqué » (Bourdieu, 1982, p. 67). Et à l'*insécurité linguistique* définie comme un état de soumission non maîtrisée à l'usage légitime de la langue. Pour W. Labov, c'est dans la classe sociale *en transit*, pourrait-on dire, qui aspire à une ascension au sein de la communauté : la « petite bourgeoisie », qu'on trouve le plus d'insécurité linguistique. Il observe que « les fluctuations stylistiques, l'hypersensibilité à des traits stigmatisés que l'on emploie soi-même, la perception erronée de son propre discours, tous ces phénomènes sont le signe d'une profonde insécurité linguistique chez les locuteurs de la petite bourgeoisie » (Labov, 1976, p. 200).

2. Insécurité linguistique et hypercorrection

Dans son enquête en vue de « trouver un système ou un ordre quelconque au sein de la variété qui règne à New York », ville qui « constitue bien une communauté linguistique, unifiée par une

même évaluation de certains traits, mais diversifiée par une stratification croissante au niveau de la performance objective » (Labov, 1976, p. 127 et 183), W. Labov est amené à constater :

Les locuteurs de la petite bourgeoisie sont particulièrement enclins à l'insécurité linguistique, d'où il s'ensuit que, même âgés, ils adoptent de préférence les formes de prestige usitées par les membres plus jeunes de la classe dominante. Cette insécurité linguistique se traduit chez eux par une très large variation stylistique ; par de profondes fluctuations au sein d'un contexte donné ; par un effort conscient de correction ; enfin, par des réactions fortement négatives envers la façon de parler dont ils ont hérité.

Labov, 1976, p. 183.

Cette insécurité linguistique se nourrit largement, pour ce qui concerne la communauté linguistique des Français, d'une conception puriste du français (*cf.* paragr. III), diffusée en particulier par l'école, à travers la chasse organisée (et pas toujours pertinente pédagogiquement) aux « solécismes », aux « fautes » de toutes sortes. Le purisme et l'état d'insécurité linguistique qu'il provoque chez de nombreux usagers (en particulier ceux qui ont eu une scolarité limitée et/ou difficile) sont à l'origine d'un phénomène sociolinguistique appelé *hypercorrection*, soit une « tendance à une surenchère [normative] en situation surveillée » (Gadet, 1989, p. 25).

Dans son ouvrage *Les fautes de français existent-elles ?* (Paris, Le Seuil, 1994), D. Leeman-Bouix dénonce la conception puriste en question, source d'insécurité linguistique et donc d'hypercorrection :

D'aucuns se moquent ainsi de ces articulations emphatiques qui changent la physionomie du mot et déplacent l'accent de sa position habituelle : un « colloque » sur le « sonnet » en « Hollande » avec des « collègues »... Au nom même des nécessités de la communication, elles pourraient se justifier par le désir en quelque sorte didactique de mieux se faire comprendre, en attirant l'attention de l'interlocuteur par une forme inattendue, inhabituelle. De surcroît, comme la liaison, elles marquent la connaissance, de la part de celui qui parle, de l'orthographe, donc son appartenance à une culture et à une classe sociale valorisées. Pourtant, il y a moquerie, donc rejet. Pourquoi ?

Parce que cette articulation est justement le signe trop ostentatoire du besoin de marquer que l'on « sait », donc le témoignage d'une insécurité qui révèle elle-même que l'on n'est qu'une pièce rapportée.

Leeman-Bouix, 1994, p. 35-36.

F. Gadet (1989), quant à elle, a décrit le même phénomène qui touche « spécialement [...] les formes de prestige » en donnant des exemples empruntés, en particulier, au domaine grammatical.

Suit la phrase : « Voilà la façon dont nous pensons que la culture doit évoluer. » Il y a là un fait patent d'hypercorrection, « une réalisation fautive due à l'application excessive d'une règle imparfaitement maîtrisée » : l'emploi ici du subjonctif (forme grammaticale de prestige s'il en est) alors que c'est tout simplement l'indicatif qui est requis...

• Discours épilinguistiques puristes

Un témoignage particulièrement intéressant de ce purisme et de son corollaire : l'insécurité en matière d'usage du français par les Français, nous est livré par J.-M. Eloy. Il s'agit du courrier adressé en 1992 et 1993, par certains de nos compatriotes, au ministère de la Francophonie ou au délégué général à la langue française, « pour protester contre les discours entendus ou lus, dans le but d'obtenir des mesures d'amélioration » (l'auteur ne prend pas en compte les lettres qui ne traitent que des anglicismes).

Cette chasse aux fautes de français commises par des journalistes, des animateurs de radio et de télévision, des écrivains, etc., invitées des médias audiovisuels, ainsi que par des commerçants et des publicitaires, ne fait pas tellement dans le détail. Les correspondants dénoncent avec des mots très durs les manquements aux règles du bon usage : il est question de « démolition, massacre, charabia, jargon, marée noire, galimatias, bouillie pour chat, cacophonie » (J.-M. Eloy, « L'insécurité en français monolithique ou quel est le salaire de la peur ? », *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, n° 19/3-4, 1993, p. 97).

Pourtant, certains des manquements incriminés sont fort répandus ou même entrés purement et simplement dans la langue

commune. Par exemple, pour le domaine grammatical : « je peux pas » (pour « je ne peux pas »), l'interrogation sans inversion du sujet, le défaut d'accord du participe, « j'arrête » (pour « je m'arrête »), « pallier à » (pour « pallier » seul)...

Il s'agit bien dans ce cas, non pas de la manifestation « d'une insécurité définie comme jugement négatif sur son propre parler, mais surtout sur celui des autres, ce qui est plutôt une caractéristique du purisme ». C'est toute une conception de la langue identifiée à une seule norme acceptable qui se manifeste dans ces propos *épilinguistiques* (= à propos de la langue) vindicatifs (car réclamant une riposte de l'Autorité compétente) « et cette conception porte en elle-même une idée d'insécurité : représentée stable, invariante, finie, [la langue] est par définition inaccessible dans sa complétude » (Eloy, 1993, p. 104-105).

3. Les représentations sociolinguistiques

Il a été question précédemment de *normes*, de *purisme*, d'*insécurité linguistique*, d'*hypercorrection* : autant de notions dont la sociolinguistique se sert pour désigner certains types de fonctionnements, de phénomènes, de visions, relatifs à la langue ou/et à l'activité de langage. Ils ne désignent pas cependant des niveaux identiques de l'analyse sociolinguistique. Ainsi, on observe que l'*hypercorrection* est une réalisation linguistique « fautive » mais dont le caractère fautif ne tient pas tant à l'ignorance de la règle qu'à un excès de zèle, si l'on peut dire : on en fait un peu trop, dans certains cas où l'on se sent plus ou moins « contrôlé », pour montrer qu'on connaît la forme grammaticale ou le mot ou la prononciation qui convient, alors qu'en fait on ne maîtrise pas suffisamment la règle qu'on devrait appliquer spontanément. Il en va ainsi quand tel individu répond : « J'en suis bien à l'aise », induit en erreur par l'énoncé valorisé : « J'en suis fort à l'aise » qu'il ne réalise pourtant pas mais dont il reproduit un élément, élément dont on sait qu'il est une marque de distinction : la liaison.

L'*hypercorrection* est donc bien en fait la manifestation tangible et le symptôme évident d'un *état d'insécurité linguistique* (certains parlent d'*attitude*, voire de *sentiment*) dont on a vu qu'il habitait les usagers de la communauté linguistique en situation de handicap socioculturel, possédant un capital langagier déficient

(ici, pour des raisons autres que pathologiques, évidemment) mais cependant plus ou moins obsédés par l'usage légitime de la langue et l'utilisation de ses formes de prestige (par exemple, comme on l'a vu, le subjonctif). Cette tension entre compétence réelle et idéal de réalisation est le propre d'un état d'insécurité linguistique qui se traduit (et se trahit) à travers des faits d'*hypercorrection*.

Il convient alors de repérer l'origine de cette tension : du moins pour ce qui concerne la communauté linguistique de France, le *purisme* n'est autre qu'une certaine *représentation* conservatrice de l'usage de la langue, représentation tout entière investie par le caractère exclusif de la norme, celle qui fonde le bon usage, le seul légitime. Norme qu'on qualifiera de « puriste », car à travers elle, toute « différence [perçue comme "fautive"] est considérée comme une menace, sa généralisation comme un facteur de désintégration » (Leeman, 1994, p. 35) d'un patrimoine en danger qu'il convient de maintenir dans sa pureté originelle.

Évidemment, il n'est pas question ici de conception labovienne de « partage de normes » au sein d'une même communauté linguistique mais bien de « normes *prescriptives* » qui consacrent une « langue idéale », totalement fantasmée (Houdebine, 1993, p. 32).

• Représentation et idéologie sociolinguistiques

La notion de *représentation* (sociale) est utilisée en psychologie sociale pour désigner un fonctionnement socio-cognitif collectif, considéré comme une « forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique », car « [servant] à agir sur le monde et les autres » (D. Jodelet, « Représentations sociales : un domaine en expansion », in D. Jodelet (sous la dir.), *Les Représentations sociales*, Paris, PUF, 1989, p. 36 et 43-45). C'est pourquoi le contenu de la représentation sociale/collective est simplificateur, schématique : il doit être partagé, donc accessible au plus grand nombre et pouvoir être efficace dans la perception de la réalité.

Les *représentations sociolinguistiques* sont pour nous une catégorie de représentations sociales/collectives, donc partagées. Comme les autres catégories de représentations sociales/collectives, ce sont des « systèmes d'interprétation régissant notre

relation au monde et aux autres » (*ibid.*, p. 36), donc à la langue, à ses usages et aux usagers de la communauté linguistique.

P. Bourdieu, considérant qu'il faut « inclure dans le réel la représentation du réel, ou plus exactement la lutte des représentations, au sens d'images mentales, mais aussi de manifestations sociales destinées à manipuler les images mentales », a contribué à privilégier un traitement dynamique des *représentations*; des représentations sociolinguistiques tout particulièrement (Bourdieu, 1982, p. 136). Pour lui « la langue, le dialecte ou l'accent », réalités linguistiques, « sont l'objet de *représentations mentales*, c'est-à-dire d'actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents montrent leurs intérêts et leurs présupposés » (*ibid.*, p. 135). En fait, toute représentation implique une évaluation, donc un contenu normatif qui oriente la représentation soit dans le sens d'une valorisation, soit dans le sens d'une stigmatisation, c'est-à-dire d'une appréciation négative, d'un rejet et, s'agissant d'un individu ou d'un groupe, en fin de compte d'une discrimination.

Le *stéréotype* est une représentation d'un genre particulier, issu d'une accentuation du processus de simplification, de schématisation et donc de réduction propre à toute représentation collective, conduisant au figement. Le stéréotype n'évolue plus, il est immuable, d'une grande pauvreté. Mais pourtant, « on considère [...] qu'il est le produit d'un fonctionnement cognitif normal résultant d'une catégorisation [...] sans laquelle l'environnement ne peut être traité, compte tenu de sa complexité » (M. Arnault de la Ménardière et G. de Montmolliér, « La représentation comme structure cognitive en psychologie sociale », *Psychologie française*, t. 30-3/4, 1985, p. 245).

D'un point de vue sociolinguistique, pour W. Labov, les « "stéréotypes", à côté des "indicateurs" et des "marqueurs" », sont « des formes socialement marquées, notamment étiquetées » (Labov, 1976, p. 419). Considérant le « stéréotypage » comme une « stigmatisation sociale des formes linguistiques », il observe, après avoir donné quelques exemples, comme le « bostonien » ou le « parigot » (façons de parler stéréotypées donc), « combien variés sont les rapports de stéréotypes à la réalité et combien changeantes apparaissent les valeurs sociales [positives ou négatives] qui leur sont attachées » (Labov,

1976, p. 421-422). En français, il n'est pas difficile de repérer de nombreux stéréotypes sociolinguistiques plus présents que le « parigot » sur le marché linguistique actuel, comme par exemple le célèbre « r » (« roulé ») *paysan* ou/et *gendarme*, ou encore « l'accent marseillais » dont il a été question en début de chapitre, particulièrement prisé par la publicité télévisée.

L'*idéologie* peut être considérée, selon nous, comme un corps de représentations (en nombre limité), organisé et mobilisé à des fins plus ou moins ouvertement politiques (au sens large du terme) et/ou de contrôle, de manipulation des esprits (Boyer, 2000) (pour une réflexion sur l'articulation entre *opinion*, *attitude*, *représentation* et *idéologie*, cf. en particulier Rouquette et Rateau, 1998, p. 21-25).

• L'*unilinguisme* comme idéologie sociolinguistique

Aussi peut-on considérer que l'*idéologie sociolinguistique* que nous avons appelée « unilinguisme » (Boyer, 2000), idéologie sociolinguistique dont la communauté linguistique française n'a sûrement pas l'exclusivité mais dont elle offre une version exemplaire, est constituée d'au moins trois représentations de base (dispositif minimal auquel peuvent être associées éventuellement d'autres représentations) parfaitement solidaires, c'est-à-dire œuvrant conjointement au sein de la construction idéologique. Ces trois représentations peuvent être ainsi définies :

– une représentation hiérarchique des langues historiques, selon laquelle seules certaines langues (le français en tout premier lieu) seraient dotées d'un « génie » et auraient plus que d'autres le droit d'être utilisées sans limitation d'espace ni de domaine et auraient donc vocation à « l'universalité ». Bien entendu, selon cette représentation, *langue* s'oppose à *dialecte*, la plus basse des « conditions » (linguistiques) étant en France le *parois*, (c'est-à-dire en fait une non-langue) ;

– une représentation politico-administrative de la *langue*, qui, pour ce qui concerne le français, confond langue « nationale » et langue « officielle », ne tolère qu'un autre statut (d'une classe politico-administrative inférieure), celui de langue « régionale » (voire « locale ») et qui a obtenu récemment une légitimation constitutionnelle avec le fameux énoncé introduit dans notre Constitution à l'occasion de la révision de 1992 : « *La langue de la République est le français* » (c'est nous qui soulignons) ;

– une représentation élitiste (et fantasmée) de *la langue* : LE français, qui considère que l'état de perfection (et de beauté) qu'aurait atteint cette même langue ne cesserait de se dégrader. D'où l'obsession puriste d'un « bon usage » (de nature profondément scripturale) qui vise à exclure la variation/l'hétérogénéité (pour autant inhérentes à une activité linguistique collective normale) sous diverses désignations stigmatisantes : « charabia », « petit nègre »... ou à les juguler par rejet à la périphérie à l'aide d'une opération de repérage-codification. *La langue* est ainsi posée comme idéalement immuable, inaltérable, indépendante pour ainsi dire de la communauté d'usagers, et dont l'intégrité est sans cesse menacée *de l'intérieur* par ces usagers (certains ? la plupart ? de plus en plus ? les jeunes surtout ?) et aussi *de l'extérieur* (par les emprunts, par exemple : dans la dernière période, les emprunts à l'anglo-américain)

H. Boyer, « Ni concurrence, ni déviance : l'unilinguisme français dans ses œuvres », *Lengas*, n° 48, 2000, p. 96.

Cette idéologie, pluriséculaire (on peut en faire remonter l'origine à la période fondatrice de la langue française comme langue de plein exercice social : XVI^e-XVII^e siècles ; cf. D. Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage*, Paris, Éd. de Minuit, 1992), a pesé et pèse toujours sur les comportements, les pratiques linguistiques des usagers « nationaux » du français, scolarisés par l'École de la République, dans le sens d'un double interdit :

- pas de concurrence avec d'autres langues que la seule « langue nationale » (d'où la liquidation avancée de l'héritage plurilingue : il ne reste que des « langues régionales » en pitieux état) ;
- pas de déviance : la seule norme légitime est le bon usage, un idéal de langue, on l'a vu, complètement fantasmé et à l'origine d'une forte insécurité linguistique chez les usagers et d'un phénomène de stigmatisation négative de certaines formes et de certaines « façons de parler ».

Si la « langue des cités » peut être considérée comme un phénomène de « révolte contre la stigmatisation » (P. Bourdieu, « L'identité et la représentation », *Actes de la Recherche en sciences sociales* n° 35, 1980, p. 69) et donc par rapport à l'idéologie dont il est question ici, contre le culte d'une langue parfaite à laquelle n'ont accès que quelques élus, on voit bien, au travers de l'abondant discours qu'elle a suscité, qu'elle est loin de laisser

indifférente la communauté linguistique et singulièrement son marché officiel : la publication de nombreuses études et de « lexiques » à l'usage des dominants est sûrement une parade qui, si elle ne réduit pas le phénomène de déviation/dissidence en question, tente de s'en accommoder en le domestiquant (ne serait-ce que par son entrée dans l'écrit) (Boyer, 2000).

Le sociolinguiste observe et analyse donc les variations de la langue, ses divers usages au sein de la communauté linguistique en fonction de variables sociales, sans jamais se dissimuler que ces variations, ces usages sont plus ou moins clairement perçus, étiquetés, évalués par les membres de cette communauté. Et la dynamique d'une situation linguistique donnée ne peut être appréciée qu'au prix d'un repérage attentif des pratiques et des représentations sociolinguistiques.